

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°99/2026**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 53  
Membres titulaires présents : 44  
Membres votants : 48

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 29 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le Jeudi 23 Avril, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, LEPOIX, STEFANCZYK, LEBRUN, DIRUY, PADÉ, CALAIS, DE ALMEIDA, DORION, DECERF,  
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, PELTOT, HAFIAN, SOUILLARD, LEMAIRE, BARDOUX,  
Mrs DETOURNE, POIRÉ, LEBLANC,

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI-POLLEUX,  
Mme PELTOT donne pouvoir à Mr PINCHON,  
Mme HAFIAN Yasmine donne pouvoir à Mr WALIGORA,  
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Mme LEBRUN

**OBJET : ADHESION AGRO-SPHERES 2026**

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la demande de renouvellement d'adhésion d'Agro-sphères

Avec un réseau de 340 membres, Agro-Sphères est à la fois Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires & Agence de développement économique spécialisée en agroalimentaire. Elle accompagne ainsi le développement des entreprises agroalimentaires à tous les stades de leur vie pour générer de la valeur sur le territoire Hauts de France de la manière suivante :

#### ANIMATION ET VALORISATION DE LA FILIERE

- Rassembler et créer du lien entre les acteurs grâce aux différentes animations : Jeudis Re-Créatifs, ateliers, RDV Partenaires, Agrovisios, etc.,
- Echanger et partager savoirs et expériences : Clubs Qualité, RH, Production-Maintenance, Achats, Dirigeants, Rencontres Métiers, etc.,
- Informer et valoriser la filière : newsletters, offres d'emplois, relais de l'ANIA, etc.,
- Attirer de nouveaux talents et mettre en lumière les métiers : SNEA, websérie métiers, ProxiAgro, etc.,

#### ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

- Faciliter les projets de développement, d'investissement et de recrutement,
- Être à l'écoute des entreprises, identifier les besoins et garantir la confidentialité des échanges,
- Répondre à leurs besoins et proposer des solutions adaptées.

#### PROMOTION DU TERRITOIRE

- Mettre en avant les atouts de la région pour attirer de nouvelles entreprises,
- Exposer dans des salons : SIAL, SIRHA, CFIA, etc.,
- Détecter des projets d'implantation et les accompagner jusqu'à leur réalisation.

Agro-Sphères est l'association des entreprises agroalimentaires des Hauts-de-France.

Au service de la filière agroalimentaire depuis 2005, Agro-Sphères rassemble tous les acteurs de l'écosystème agroalimentaire régional :

- Entreprises agroalimentaires
- Centres techniques et de formation
- Collectivités locales et organismes économiques
- Partenaires des entreprises agroalimentaires

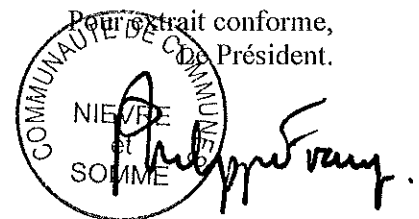
Monsieur le Président propose donc de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à Agro-sphères pour l'année 2026.

L'Assemblée Délibérante, ouï l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler son adhésion à Agro-sphères pour l'année 2026 et de s'acquitter par voie de conséquence à la cotisation annuelle de 1 320,00 €,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication le 11 mai 2026.

